

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2017

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)
Société anonyme au capital de 2 102 184 euros
Siège social : 1 Espace Lucien Barrière 06400 CANNES
695 720 284 R.C.S. CANNES

Sommaire

	Pages
Déclaration des personnes responsables	3
Rapport semestriel d'activité	4
Comptes consolidés et annexe	10
Rapport des Commissaires aux Comptes	41

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du Rapport financier Semestriel

Monsieur Alain Fabre, Directeur Général, nommé le 19 décembre 2008, avec effet au 19 janvier 2009. Mandat renouvelé le 5 janvier 2012.

Attestation

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Contact Investisseurs

Responsable de l'information, de la communication financière et des relations avec les actionnaires

Monsieur Alain Boivert, Directeur Administratif et Financier

Téléphone : 04.92.98.78.00

Télécopie : 04.92.98.78.79

1, Espace Lucien Barrière

06400 Cannes

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2017 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Contexte économique et financier

Le chiffre d'affaires du Groupe au 30 avril 2017 s'établit à 42,5 millions d'euros contre 39,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hébergement enregistre une progression de 15,5% par rapport à l'exercice précédent avec un taux d'occupation en évolution de 8,5 points (64,2% contre 55,7% en 2016) et des recettes moyennes par chambre en progression de 5,8 euros (216,5€ contre 210,7€ en 2016).

Le produit brut des jeux est stabilisé, la baisse de l'activité machines à sous de 4,1% étant compensée par l'augmentation du produit brut jeux de table de 19,2%.

Dans ces conditions, l'excédent brut d'exploitation est de -1,9 millions d'euros contre -3,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Plage de l'hôtel Gray d'Albion

Le contrat de délégation de service public actuel pour l'exploitation de la plage du Gray d'Albion arrive à son terme le 31 octobre 2017, la Ville de Cannes a lancé un appel d'offres en vue de l'attribution d'une nouvelle délégation de service public à compter du 1er novembre 2017 pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la SAS Hôtel Gray d'Albion a déposé sa candidature et son offre le 6 juin 2017.

Ouverture du restaurant Schellona

Le restaurant, après rénovation, a ré-ouvert ses portes le 25 décembre 2016

Impôt société

Dans le cadre du changement de taux d'IS acté en France par la Loi de Finances 2017 du 30/12/16, le Groupe considère que ce changement de taux constitue un événement particulier sur la période intermédiaire, dont l'effet sur le calcul des impôts différés ne doit pas être pris en compte dans le calcul du taux moyen d'imposition mais au contraire distinctement sur la période intermédiaire (en même temps que l'événement lui-même) (IAS 34.IE B19).

Au 30 avril 2017, l'impact de ce changement de taux sur les impôts différés du Groupe a été évalué à 16 115K€.

CICE

La SFCMC a remboursé à la BPI les préfinancements du CICE 2015 (1040 k€) et du CICE 2016 (1057k€). Elle n'a pas sollicité de préfinancement pour le CICE 2017.

Contrôle Urssaf

La SIEHM a fait l'objet d'un contrôle portant sur les années 2014-2015-2016. Aucun redressement significatif ne devrait être notifié.

LES RESULTATS

Les comptes consolidés du Groupe SFCMC pour le premier semestre clos le 30 avril 2017 se présentent ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2015/2016	1 ^{er} semestre 2016/2017	Ecart en M€	Ecart en %
Chiffre d'affaires (1)	39,5	42,5	+3,0	+7,6%
Chiffre d'affaires net de prélèvements	31,7	35,2	+3,5	+11,0%
Excédent brut d'exploitation	-3,2	-1,9	+1,3	+40,6%
Résultat opérationnel	-7,5	-7,3	+0,2	+2,7%
Résultat net part du Groupe	-4,7	+11,4	+16,1	+342,6%
Marge brute d'autofinancement	-3,9	-2,3	+1,6	+41,0%

(1) Le chiffre d'affaires représente les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux qui, sur la base du taux moyen annuel, sont déduits pour la détermination du chiffre d'affaires net.

Activité Casino

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	Ecart en M€	Ecart en %
Produit brut jeux de table + Roulette anglaise électronique	3,1	3,7	+0,6	+19,4%
Produit brut MAS	13,4	12,8	-0,6	-4,5%
Produit brut des jeux total	16,4	16,5	+0,1	+0,6%
Prélèvements	-7,9	-7,4	+0,5	+6,3%
Autres recettes jeux	0,2	0,3	+0,1	+50,0%
Produit net des jeux total	8,7	9,4	+0,7	+8,0%
Restauration (ca divers inclus)	1,9	2,0	+0,1	+5,3%
Autres recettes diverses	0,2	0,2	-	-
Chiffre d'affaires net de prélèvements	10,8	11,6	+0,8	+7,4%

La diminution des entrées Casino sur le premier semestre 2017 est de 2,2%. Le produit brut des machines à sous enregistre une décroissance de -4,1% et ce principalement sur le Casino Croisette.

Le produit brut jeux de table progresse de 48,5% par rapport à l'exercice précédent en raison d'un premier semestre favorable sur les Princes alors que celui des jeux de table électroniques enregistre une décroissance de 9,3%.

Activité hôtellerie

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	Ecart en M€	Ecart en %
Hébergement (débits inclus)	9,9	11,1	1,2	+12,1%
Restauration (divers inclus)	6,8	8,1	1,3	+19,1%
Autres recettes	2,7	2,8	0,1	+3,7%
Chiffre d'affaires hôtellerie	19,4	22,0	2,6	13,4%

Le chiffre d'affaires hébergement (hors débits) est en progression de 15,5%.

Le taux d'occupation du Majestic évolue de 9,4 points par rapport à l'exercice précédent (66,2% contre 56,8% au 1^{er} semestre 2016) et le revpar s'établit à 161,5€ (contre 136,0 € au 1^{er} semestre 2016).

Le Gray enregistre un taux d'occupation de 61,2% (54,1% au 1^{er} semestre 2016) et un revpar de 97,1€ (contre 80,7€ au 1^{er} semestre 2016).

Les « Autres recettes » prennent en compte notamment les loyers des boutiques

Excédent brut d'exploitation consolidé

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017	Ecart en M€	Ecart en %
Activité casino	-2,3	-1,2	+1,1	+47,8
Activité hôtellerie	-2,9	-2,7	+0,2	+6,9%
Activité Autres	2,0	2,0	-	-
Total	-3,2	-1,9	+1,3	+40,6%

En 2016, tous les impacts liés à l'application de l'IFRIC 21 ont été affectés à l'activité casino. Les EBE 2016 retraités pour être comparable à ceux de 2017 sont : EBE activité casino -1,8 M€ et EBE hôtellerie -3.4 M€

Résultat casino

L'excédent brut d'exploitation de l'activité casino s'élève à -1,2 M€ au 1^{er} semestre 2017 contre -1,8 M€ (retraité) au 1^{er} semestre 2016 et en raison d'un premier semestre favorable sur le casino Princes ainsi qu'à la baisse du prélèvement communal sur le Croisette.

Résultat hôtellerie

L'excédent brut d'exploitation de l'activité hôtel s'établit à - 2,7 M€ contre -3,4 M€ (retraitée) au premier semestre 2016, la progression étant liée à l'évolution favorable du chiffre d'affaires.

Résultat des autres activités : SCI

Il s'agit des loyers des boutiques créées dans l'extension du Majestic et louées à des enseignes prestigieuses depuis 2010 d'une part et d'autre part, du loyer prélevé sur le Majestic (0,5 M€), conformément au bail à construction, en vigueur depuis l'exercice 2008 entre la SCI et l'hôtel Majestic.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif à -7,3 M€ contre -7,5 M€ au premier semestre 2015.

Résultat net consolidé, part du Groupe

Dans ces conditions, le résultat net part du Groupe de la période s'établit à 11,4 M€ contre -4,7 M€ à fin avril 2016.

Cette variation du résultat net est principalement liée à la modification du taux d'impôt société prévue dans la loi de finances 2017 portant sur l'évaluation des impôts différés.

Situation Financière et flux de trésorerie

La Trésorerie nette du Groupe SFCMC au 30 avril 2017 s'élève à + 9,7 millions d'euros contre +8,9 millions d'euros au 31 octobre 2016.

Au 30 avril 2017, les lignes de crédit non utilisées s'élevaient à 24,0 M€.

Au 30 avril 2017, les engagements d'investissement s'élèvent à 7,556 k€ pour un budget de 12,262k€ (hors Saint Barth)

Les principales réalisations sont:

- rénovation de 100 chambres au Majestic
- rénovation du restaurant Fouquet's
- rénovation de chambres au Gray d'Albion
- achat de MAS au Croisette et aux Princes
- rénovation salon Croisette
- création d'un nouveau restaurant au Gray d'Albion

En fin d'exercice, le groupe prévoit de faire face à ses engagements financiers.

LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Litiges sociaux : participation des salariés

Le 13 avril 2010, 72 salariés de SFCMC ont saisi le Conseil des Prud'hommes de Cannes pour demander la condamnation de SFCMC à leur payer des droits à participation et intéressement

supplémentaires, sur la base de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 décembre 2007, qui a conclu à une surévaluation du prix d'acquisition réglé par SFCMC à CIP pour l'acquisition de la totalité du capital de la Société Anonyme Hôtel Gray d'Albion en mars 1991. Les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes auprès des différentes juridictions et ont renoncé le 27 décembre 2015 à se pourvoir en cassation. La procédure est donc close

Au cours de l'exercice 2011, 135 salariés supplémentaires ont formulé des demandes similaires; des audiences étaient prévues devant le Conseil des Prud'hommes le 20 décembre 2012 et le 15 mars 2013. La SFCMC a plaidé comme dans la première procédure l'incompétence du Conseil des Prud'hommes sur ce contentieux. Par décision des 25 et 26 juillet 2013, le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance. Une audience préliminaire s'est tenue le 18 décembre 2013 et l'affaire a été renvoyée pour mise en état au 22 mai 2014, au 27 novembre 2014 puis au 11 juin 2015. Un renvoi a été demandé au 14 janvier 2016 et l'audience s'est tenue le 07 février 2017.

Par jugement du 4 avril 2017, les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes. Le 2 juin 2017, 70 salariés ont fait appel de ce jugement.

Casino Les Princes - Litige des parois moulées

Le 27 novembre 2006, la Ville de Cannes a informé la Société Casinotière du Littoral Cannois que les parois moulées de l'hôtel NOGA HILTON qui fait partie du complexe hôtelier PALAIS STEPHANIE, dans lequel la SCLC est locataire d'un espace dévolu au casino, ont été partiellement construites en débords sur le domaine public communal. Elle réclame à ce titre à la SCLC le règlement d'une redevance pour occupation du domaine public.

La société n'a jamais eu connaissance de ce fait auparavant, qui n'a jamais été mentionné pendant la négociation de la concession du casino, ni dans le bail commercial, ni dans le contrat de concession de service public.

Pour ces raisons, la SCLC a déposé auprès du Tribunal administratif de Nice trois requêtes en date des 8 mars 2007, 17 octobre 2007 et 11 février 2009 en annulation de trois titres exécutoires émis par la Ville de Cannes au titre de la redevance pour occupation du domaine public respectivement pour les années 2006, 2007 et 2008, dont le montant pour les trois années réclamées s'élève à 280 milliers d'euros.

Par un jugement en date du 1er juin 2010, le Tribunal Administratif de Nice a prononcé l'annulation de ces trois titres. La Ville de Cannes n'a pas interjeté appel à l'encontre de ce jugement, qui est donc devenu définitif.

Sur ce, la Ville de Cannes a réémis des titres exécutoires pour les années 2006 à 2008 et a émis des titres pour les années 2009 et 2010, pour un montant global de 473 milliers d'euros, également contesté par la SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par requêtes respectivement en date du 14 mai 2010, du 8 juin 2010 et du 8 février 2011.

Le 21 décembre 2011, la ville de Cannes a réémis un nouveau titre exécutoire au titre de 2011 pour un montant de 95 milliers d'euros. La SCLC a déposé un nouveau recours devant le tribunal administratif en février 2012.

Le 26 mars 2013, le Tribunal Administratif de Nice a rejeté l'ensemble des demandes formulées par la Ville de Cannes et a annulé l'ensemble des titres émis. Le 28 mai 2013, la Ville de Cannes a déposé une requête en annulation de ce jugement auprès de la Cour d'Appel

de Nice. Par arrêt rendu le 19 décembre 2014, la Cour Administrative d'appel de Marseille a rejeté la requête d'appel de la commune de Cannes et l'a condamnée à verser à la SCLC la somme de 2 milliers d'euros au titre des frais irrépétibles. Le 24 février 2015, un recours en cassation a été présenté par la ville de Cannes.

Statuant sur ce recours, le Conseil d'Etat a, par un arrêt du 15 mars 2017, annulé la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille en considérant que la ville de Cannes peut valablement réclamer l'indemnité d'occupation de son domaine public au « locataire » même lorsque l'occupation du domaine public résulte de l'implantation du bâtiment loué, de sorte que les différents titres exécutoires ne sont donc pas « mal dirigés » en tant qu'ils sont adressés à la SCLC. Comme l'a expressément relevé le rapporteur du Conseil d'Etat, la solution ainsi adoptée par l'arrêt du 15 mars 2017 était inédite en jurisprudence ce qui explique d'ailleurs que l'arrêt sera publié aux tables du recueil Lebon.

Le Conseil d'Etat a renvoyé l'affaire à la Cour administrative d'appel de Marseille qui devra maintenant se prononcer sur les autres moyens invoqués et sur le montant de l'indemnité d'occupation demandée par la ville de Cannes. La cour a indiqué qu'elle statuerait entre septembre et décembre 2017.

La Ville de Cannes a émis deux nouveaux titres exécutoires le 23 janvier 2014 pour la période allant respectivement de 2011 à 2012 et de 2012 à 2013 pour un montant global de 189 milliers d'euros.

Ces deux titres sont également contestés par SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par deux requêtes du 27 février 2014 : l'instance est toujours actuellement pendante devant le Tribunal. Elle devrait suivre le même sort que le contentieux dirigé contre les premiers titres. Toutefois, l'audience de jugement s'est tenue le 30 mai 2017 et le rapporteur public a conclu au rejet pur et simple des deux recours et donc à la confirmation des deux titres exécutoires.

Il est précisé que la SCLC dispose, en cas de condamnation, d'une action récursoire contre le bailleur. Quand bien même la SCLC entend contester le montant des sommes réclamées, il a été décidé de constituer une provision, actualisée au 30 avril 2017, d'un montant de 1.112 K€.

AUTRES PROCEDURES

A la connaissance de la société SFCMC il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière de la société et de ses filiales.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société Fermière du Casino Municipal de Cannes fait l'objet d'un avis de vérification notifié le 11 mai 2017. Ce contrôle, portant sur les exercices du 01/11/2013 au 31/10/2016 est toujours en cours.

PERSPECTIVES

Les travaux de l'hôtel situé à Saint Barthélemy se poursuivent et l'ouverture est planifiée en 2018.

La crise diplomatique actuelle au Moyen Orient et le plus généralement le contexte touristique complexifient les perspectives et ne permettent pas d'anticiper sur les résultats de la saison estivale.



BARRIÈRE

Groupe SFCMC

INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE RESUMEE

AU 30 AVRIL 2017

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Note	30/04/2016	30/04/2017	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES	9	39 541	42 543	3 002
Prélèvements		(7 853)	(7 387)	466
Chiffre d'affaires net de prélèvements	9	31 688	35 155	3 467
Coûts nourriture et boisson		(1 715)	(2 037)	(322)
Frais de personnel ⁽¹⁾		(18 366)	(19 140)	(774)
Loyers		(2 183)	(2 360)	(177)
Charges d'exploitation ⁽¹⁾		(12 599)	(13 508)	(909)
Excédent Brut d'exploitation ⁽¹⁾	9	(3 175)	(1 890)	1 285
Amortissements et provisions ⁽¹⁾		(3 967)	(4 209)	(242)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(7 142)	(6 099)	1 043
Autres produits opérationnels		-	-	-
Autres charges opérationnelles		(355)	(1 223)	(868)
RESULTAT OPERATIONNEL		(7 497)	(7 322)	175
Coût de l'endettement financier net		(14)	1	15
Autres produits financiers		9	8	(1)
Autres charges financières		(80)	(21)	59
Résultat financier		(85)	(12)	73
Quote-part de résultat des coentreprises et des entreprises associées	4	-	279	279
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS		(7 582)	(7 055)	527
Impôts	10	2 674	18 741	16 067
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(4 908)	11 686	16 594
Résultat Net - part du Groupe		(4 746)	11 375	16 120
Résultat Net - part des intérêts non-contrôlants		(162)	312	474
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		175 182	175 182	
Résultat net part du Groupe par action (euro)		-27,09	64,93	92,02
Résultat net part du Groupe dilué par action (euro)		-27,09	64,93	92,02

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Résultat net de l'ensemble consolidé	(4 908)	11 686	16 594
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-	-	-
Impôts différés sur la variation de la juste valeur des instruments financiers	-	-	-
Eléments recyclables	-	-	-
Variation des écarts actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	-	-	-
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	-	-	-
Eléments non recyclables	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-
Résultat global total	(4 908)	11 686	16 594
dont quote-part du groupe	(4 746)	11 375	16 121
dont quote-part revenant aux intérêts non-contrôlants	(162)	312	474

(1) les dotations et reprises aux provisions pour risques et charges ont été reclassés par nature (Cf Note 1)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF

(En milliers d'euros)	Note	31/10/2016	30/04/2017
Ecarts d'acquisition		-	-
Immobilisations incorporelles	2	1 795	1 611
Immobilisations corporelles	3	315 842	319 950
Participation dans les entreprises associées	4	2 029	2 311
Actifs financiers non courants		1 027	1 028
Autres débiteurs non courants		1 753	1 560
Impôt différé actif	10	-	56
ACTIF NON COURANT		322 446	326 516
Stocks		896	929
Clients et comptes rattachés		14 033	6 083
Créance d'impôt société		2 919	5 635
Autres débiteurs courants		7 752	6 989
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 053	10 813
ACTIF COURANT		37 653	30 449
TOTAL ACTIF		360 099	356 965

PASSIF

(En milliers d'euros)	Note	31/10/2016	30/04/2017
Capital		2 102	2 102
Primes		19 721	19 721
Autres réserves		183 816	199 016
Résultat de l'exercice		15 200	11 375
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5	220 839	232 214
Intérêts non-contrôlants		5 448	5 483
CAPITAUX PROPRES	5	226 286	237 697
Provisions non courantes	7	5 709	5 894
Dettes financières long terme	6	717	785
Impôt différé passif	10	85 549	66 610
Autres passifs non courants	8	1 285	1 836
PASSIF NON COURANT		93 260	75 125
Provisions courantes	7	3 266	4 374
Dettes financières court terme	6	2 480	305
Fournisseurs et comptes rattachés		6 376	6 261
Autres tiers		28 431	33 203
Dette d'impôt société		-	-
PASSIF COURANT		40 553	44 143
TOTAL PASSIF		360 099	356 965

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Note	30/04/2016	30/04/2017
Résultat net		(4 908)	11 686
Quote-part de résultat des coentreprises et des entreprises associées		0	(279)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 et 3	3 788	4 007
Dotations / (reprises) nettes des provisions	7	145	1 316
Pertes de valeur des actifs long terme		-	-
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations		-	-
Impôts différés	10	(2 915)	(18 995)
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		0	-
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(3 890)	(2 265)
Coût de l'endettement financier net		14	(1)
Charge d'impôt exigible	10	241	254
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(3 635)	(2 012)
Impôts versés		(6 359)	(2 725)
Variation du besoin en fonds de roulement		3 860	11 789
<i>Dont stocks</i>		(43)	(33)
<i>Dont créances</i>		1 556	7 277
<i>Dont dettes</i>		2 347	4 544
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(6 134)	7 052
Investissements sur actifs existants et rénovation		(4 876)	(7 658)
Investissements sur développement		-	-
Variations des subventions d'investissement		302	869
Cession d'actifs		2	-
Variation des autres actifs immobilisés		6	-
Incidence des variations de périmètre		-	-
Variations des dettes et créances sur immobilisations		150	882
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(4 416)	(5 907)
Acquisition de titres		-	-
Dividendes versés		(254)	(279)
Intérêts financiers nets versés		(14)	1
Emission d'emprunt		4 057	-
Remboursement d'emprunt		(1 024)	(2 175)
Dépôts reçus / versés		-	68
Variation des autres passifs courants		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		2 765	(2 385)
Incidence de la variation des taux de change		-	(1)
Incidence des changement de principes comptables		-	-
Variation de la trésorerie		(7 785)	(1 240)
Trésorerie d'ouverture		11 397	12 053
Trésorerie de clôture		3 612	10 813

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves	Réserves liées à la variation des gains et pertes actuariels	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres Part du groupe	Intérêts non-contrôlants	Total Capitaux Propres
Total au 31/10/2015	2 102	19 721	169 082	(436)	0	15 472	205 941	5 187	211 128
Affectation de résultat	-	-	15 472	-	-	(15 472)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	(4 746)	(4 746)	(162)	(4 908)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	-	(4 746)	(4 746)	(162)	(4 908)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (1)	-	-	-	-	-	-	-	(254)	(254)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(2)	-	-	-	(2)	1	(1)
Total au 30/04/2016	2 102	19 721	184 552	(436)	0	(4 746)	201 193	4 772	205 965
Total au 31/10/2015	2 102	19 721	169 082	(436)	0	15 472	205 941	5 187	211 128
Affectation de résultat	-	-	15 472	-	-	(15 472)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(302)	-	-	(302)	(7)	(308)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	15 200	15 200	521	15 721
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	(302)	-	15 200	14 899	514	15 413
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (1)	-	-	(2)	-	-	-	(2)	(254)	(256)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	2	-	-	-	2	-	2
Total au 31/10/2016	2 102	19 721	184 553	(738)	0	15 200	220 839	5 448	226 286
Affectation de résultat	-	-	15 200	-	-	(15 200)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	11 375	11 375	312	11 686
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	-	11 375	11 375	312	11 686
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	(277)	(277)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	2	-	-	-	2	-	2
Total au 30/04/2017	2 102	19 721	199 755	(738)	0	11 375	232 214	5 482	237 697

(1) Voir note 7.2.

Notes annexes aux états financiers consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	11
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	12
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....	13
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	14
NOTE PRELIMINAIRE : CONTEXTE	16
NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES	17
A - Référentiel.....	17
B - Variation saisonnière.....	18
C - Principales estimations	18
D - Information sectorielle	18
E - Avantages du personnel.....	19
F - Impôts sur le résultat.....	19
NOTE 1 - CHANGEMENT DE METHODE.....	20
NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	21
NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	22
NOTE 4 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES.....	23
NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES.....	24
NOTE 6 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	25
NOTE 7 - PROVISIONS.....	28
NOTE 8 - AUTRES PASSIFS NON COURANTS.....	29
NOTE 9 - INFORMATION SECTORIELLE.....	30
NOTE 10 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	31
NOTE 11 - ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	33
NOTE 12 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	36
NOTE 13 - AUTRES LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS.....	37
NOTE 14 - EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	39
NOTE 15 - PERIMETRE.....	40

NOTE PRELIMINAIRE : CONTEXTE

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales exploitent deux hôtels avec plage et deux casinos dans la ville de Cannes ainsi qu'un hôtel avec plage à Saint Barthélémy.

La société est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé au 1, espace Lucien Barrière à Cannes (06). La société est immatriculée au registre du commerce sous le numéro 695.720.284 R.C.S. Cannes. Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de Commerce.

L'action SFCMC est cotée sur le Marché NYSE Euronext Paris.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} novembre d'une année donnée et se termine le 31 octobre de l'année suivante. Pour les besoins des états financiers semestriels résumés, le premier semestre désigne le semestre clos le 30 avril de l'exercice concerné.

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 avril 2017 ont été arrêtés le 22 juin 2017 par le conseil d'administration.

Contexte économique et financier

Le chiffre d'affaires du Groupe au 30 avril 2017 s'établit à 42,5 millions d'euros contre 39,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hébergement enregistre une progression de 15,5% par rapport à l'exercice précédent avec un taux d'occupation en évolution de 8,5 points (64,2% contre 55,7% en 2016) et des recettes moyennes par chambre en progression de 5,8 euros (216,5€ contre 210,7€ en 2016).

Le produit brut des jeux est stabilisé, la baisse de l'activité machines à sous de 4,1% étant compensée par l'augmentation du produit brut jeux de table de 19,2%.

Dans ces conditions, l'excédent brut d'exploitation est de -1,9 millions d'euros contre -3,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Plage de l'hôtel Gray d'Albion

Le contrat de délégation de service public actuel pour l'exploitation de la plage du Gray d'Albion arrive à son terme le 31 octobre 2017, la Ville de Cannes a lancé un appel d'offres en vue de l'attribution d'une nouvelle délégation de service public à compter du 1er novembre 2017 pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la SAS Hôtel Gray d'Albion a déposé sa candidature et son offre le 6 juin 2017.

CICE

La SFCMC a remboursé à la BPI les préfinancements du CICE 2015 (1040 k€) et du CICE 2016 (1057k€). Elle n'a pas sollicité de préfinancement pour le CICE 2017.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

A - Référentiel

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Groupe SFCMC portant sur la période de 6 mois close au 30 avril 2017 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations financières requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à IAS 34, les notes annexes présentées ci-après portent uniquement sur les éléments significatifs du semestre.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations Committee* – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Interpretations Committee* – IFRIC).

Les comptes consolidés résumés du 1er semestre sont établis selon les mêmes règles et méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers annuels au 31 octobre 2016, telles qu'exposées dans les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Normes, amendements et interprétations obligatoires au 1^{er} novembre 2016

Les nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires au 1^{er} novembre 2016 ne s'appliquent pas aux activités du Groupe ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. Ces normes, amendements et interprétations sont les suivants :

- Amendements à IAS 1 – « "Présentation des états financiers" - Initiative Informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles et à IAS 38 – Immobilisations incorporelles « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IAS 27 – « La mise en équivalence dans les états financiers individuels » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – « Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation » ;
- Amendements à IFRS 11 – « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».

Normes, amendements et interprétations non obligatoires au 1^{er} novembre 2016 mais pouvant être anticipées

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des normes, amendements et interprétations non obligatoires au 1^{er} novembre 2016 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière. Ces normes, amendements et interprétations sont les suivantes :

- IFRS 9 – « Instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne

Le Groupe pourrait principalement être concerné par :

- IFRS 16 – « Contrats de location », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Amendements à IAS 7 – « Initiative concernant les informations à fournir », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Amendements à IAS 12 – « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Clarifications d'IFRS 15, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La première application de ces normes et amendements, ne devrait pas avoir d'effet matériel sur la situation financière du Groupe à l'exception d'IFRS 16 dont l'impact est en cours d'évaluation.

B - Variation saisonnière

Le groupe SFCMC constate des variations saisonnières sur ses activités qui peuvent affecter, d'un trimestre à l'autre, le niveau de chiffre d'affaires et des charges. Ainsi les résultats annuels dépendent de façon significative de l'activité du second semestre de l'exercice, soit du 1^{er} mai au 31 octobre, qui correspond traditionnellement à la haute saison pour le Groupe. Par conséquent, les résultats du premier semestre 2017 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2017.

En effet, les mois d'août et de mai (Festival International du Film) restent les mois les plus forts en termes d'activité. Le mois de décembre est le mois le plus faible, notamment en raison de la fermeture annuelle des hôtels Majestic et Gray d'Albion. Cependant, le caractère saisonnier de l'activité est atténué par les nombreux congrès et festivals qui animent la ville tout au long de l'année. Cannes est la seconde ville française de congrès, après Paris.

C - Principales estimations

Pour préparer les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe, la Direction du Groupe et des filiales peut être amenée à faire des estimations et des hypothèses ; celles-ci ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs pouvant faire l'objet de telles estimations et hypothèses sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

D - Information sectorielle

En application d'IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées à la direction générale, composée des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Le suivi des performances et l'allocation des ressources sont réalisés sur la base de ces secteurs opérationnels. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe se distinguent autour des deux grands métiers : l'exploitation de casinos et l'hôtellerie.

- L'activité Casinos concerne l'exploitation de 2 casinos et regroupe les activités d'exploitation de jeux de tables traditionnels, des machines à sous et les autres prestations réalisées dans les établissements de jeu (restauration, ...).
- L'activité hôtelière concerne l'exploitation de 2 hôtels bénéficiant chacun d'une concession de plage, de restaurant attenants et de l'ensemble des activités de loisir

réalisées au sein de ces établissements. Un troisième hôtel est en cours de rénovation à Saint Barthélémy et n'est pas, à la date de clôture, en exploitation. En revanche le restaurant de plage, Shellona Beach, est ouvert depuis le mois décembre 2016.

- Les autres secteurs concernent les activités de location immobilière.

Il n'existe pas d'autre secteur opérationnel représentant au moins 10% des produits des activités ordinaires, 10% du résultat net ou 10% des actifs et pouvant être identifié de façon distincte.

Compte tenu du type d'activités réalisé par le Groupe, celui-ci n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses principaux clients.

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France métropolitaine et à Saint Barthélémy.

Sur ces deux niveaux d'analyse, le Groupe donne des informations en note 9.

E - Avantages du personnel

La charge du semestre relative aux avantages postérieurs à l'emploi correspond à la moitié de la charge nette calculée pour l'exercice 2017, sur la base des données et des hypothèses actuarielles utilisées au 31 octobre 2016.

En effet, sauf événement particulier au cours de la période, il n'est procédé à aucune évaluation actuarielle pour l'élaboration des comptes semestriels.

F - Impôts sur le résultat

La charge / le produit d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble du groupe fiscal.

Dans le cadre du changement de taux d'IS acté en France par la Loi de Finances 2017 du 30/12/16, le Groupe considère que ce changement de taux constitue un événement particulier sur la période intermédiaire, dont l'effet sur le calcul des impôts différés ne doit pas être pris en compte dans le calcul du taux moyen d'imposition de l'exercice mais au contraire distinctement sur la période intermédiaire (en même temps que l'événement lui-même) (IAS 34.IE B19). Le détail de cet impact est détaillé en note 10.

NOTE 1 - CHANGEMENT DE METHODE

Afin de donner une meilleure image de la performance économique et de prendre dans l'EBE les effets des provisions l'année de leur constatation et non l'année du paiement, le Groupe a décidé de modifier la présentation du compte de résultat à compter du 1^{er} novembre 2017 et de comptabiliser les dotations et reprises de provisions sur la ligne concernées et non plus sous l'EBE dans la ligne des amortissements et provisions.

A des fins de comparabilité, les données du compte de résultat présenté dans les états financiers consolidés résumés pour la période d'avril 2016 ont été retraitées des impacts des dotations et reprises des provisions pour risques et charges.

Ces impacts sont résumés ci-dessous :

	30/04/2016
Dotations Provision médailles du travail	-
Reprises Provision médailles du travail	-
Dotations Provision risques personnel	(17)
Reprises Provision risques personnel	4
Impact sur les "Frais de personnel"	(13)
Dotations Provisions R&C (hors retraites et risque perso)	-
Reprises Provisions R&C (hors retraites et risque perso)	19
Impact sur les "Charges d'exploitation"	19
Impact sur l'EBE	6
Impact sur les "Amortissements et provisions"	(6)

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	Marques	Logiciels	Autres immob. incorporelles	Total des immob. incorporelles
Valeur nette au 31/10/2015	0	107	2 023	2 129
Acquisitions de la période	-	4	-	4
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(33)	(172)	(205)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 30/04/2016	6	1 285	6 037	7 328
Dépréciation au 30/04/2016	(6)	(1 207)	(4 186)	(5 399)
Valeur nette au 30/04/2016	0	78	1 851	1 928
Valeur nette au 31/10/2015	0	107	2 023	2 129
Acquisitions de la période	45	28	-	73
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(63)	(344)	(407)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 31/10/2016	51	1 309	6 037	7 397
Dépréciation au 31/10/2016	(6)	(1 238)	(4 358)	(5 602)
Valeur nette au 31/10/2016	45	71	1 679	1 795
Acquisitions de la période	-	18	-	18
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(30)	(172)	(202)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 30/04/2017	49	1 327	6 037	7 413
Dépréciation au 30/04/2017	(4)	(1 268)	(4 530)	(5 802)
Valeur nette au 30/04/2017	45	59	1 507	1 611

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement le droit au bail du casino Barrière les Princes.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Terrains	Construct. et aménag.	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immob. corporelles	Immob. en cours	Total des immob. corporelles
Valeur nette au 31/10/2015	259 392	46 578	3 906	3 606	836	314 318
Investissements de la période	-	2 395	704	389	1 387	4 875
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(2 332)	(729)	(523)	-	(3 584)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	(1)	-	(1)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	450	156	8	(614)	-
Valeur brute au 30/04/2016	259 392	145 853	27 867	28 414	1 609	463 135
Dépréciation au 30/04/2016	-	(98 762)	(23 830)	(24 935)	-	(147 527)
Valeur nette au 30/04/2016	259 392	47 091	4 037	3 479	1 609	315 608

Valeur nette au 31/10/2015	259 392	46 578	3 906	3 606	836	314 318
Investissements de la période (*)	-	3 948	2 893	1 094	985	8 920
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements (**)	-	(4 619)	(1 648)	(1 121)	-	(7 388)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	(8)	7	(6)	-	(7)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	466	157	59	(683)	(1)
Valeur brute au 31/10/2016	259 392	147 967	28 952	18 547	1 137	455 995
Dépréciation au 31/10/2016	-	(101 601)	(23 636)	(14 916)	-	(140 153)
Valeur nette au 31/10/2016	259 392	46 366	5 316	3 631	1 137	315 842
Investissements de la période (*)	-	3 988	2 251	512	1 163	7 914
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements (**)	-	(2 399)	(884)	(521)	-	(3 804)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	(23)	(1)	21	-	(3)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	190	12	-	(202)	-
Valeur brute au 30/04/2017	259 392	151 167	29 097	18 645	2 098	460 399
Dépréciation au 30/04/2017	-	(103 044)	(22 403)	(15 002)	-	(140 449)
Valeur nette au 30/04/2017	259 392	48 123	6 694	3 643	2 098	319 950

(*) Les investissements de la période sont nets de subventions.

(**) Les dotations aux amortissements incluent la reprise en résultat des subventions d'investissement (à hauteur de 554 milliers d'euros en avril 2017 et 999 milliers d'euros en 2016).

Les autres mouvements correspondent aux mises en service des immobilisations en cours.

NOTE 4 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(En milliers d'euros)	31/10/2016	30/04/2017
Latanier Expériences SAS - Saint Barthélemy	2 029	2 311
Total en valeur nette	2 029	2 311

Au cours de l'exercice 2016, la SFCMC a pris une participation à hauteur de 50% dans la société Latanier Expériences SAS qui exploite le restaurant *Do Brazil* sur la plage Shellona Beach à Saint Barthélemy.

Les quote-parts négatives dans les entreprises associées sont présentées en diminution des comptes courants du Groupe envers ces sociétés, et au-delà en provisions courantes (notes 7). Au 30 avril 2017, aucune participation n'est concernée.

Informations relatives aux entreprises associées

Les informations suivantes sont données consolidées, pour 100 %, indépendamment de la quote-part de détention du Groupe. Les montants présentés ci-dessous tiennent donc compte d'éventuels retraitements de consolidation.

(En milliers d'euros)	31/10/2016	30/04/2017
Les comptes de Latanier - Expériences SAS sont les suivants :		
Chiffre d'affaires	-	3 192
Résultat net	-	559
Montant des capitaux propres	1 267	1 827
Total Bilan	1 303	2 871
Fraction du capital détenu	50,00%	50,00%

Pour rappel, aucun résultat n'a été constaté dans les comptes entre la date d'acquisition et la clôture de l'exercice 2016 compte tenu du caractère non significatif.

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

7.1 Capital social – Actionnariat

	Nombre d'actions		% capital		% droit de vote	
	31/10/2016	30/04/2017	31/10/2016	30/04/2017	31/10/2016	30/04/2017
Famille Desseigne-Barrière	105 996	105 996	60,51%	60,51%	62,28%	62,28%
Casinvest	40 894	40 894	23,34%	23,34%	24,11%	24,11%
FIMALAC Développement	17 519	17 519	10,00%	10,00%	10,33%	10,33%
Public	10 773	10 773	6,15%	6,15%	3,28%	3,28%
TOTAL	175 182	175 182	100%	100%	100%	100%

La valeur nominale par action est de 12 euros.

Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Date	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote	Nombre total de droits de vote exerçables*
30/04/2017	175 182	339211	331 521

(*) déduction faite des actions privées de droits de vote

7.2 Distribution de dividendes

L'assemblée générale du 28 mars 2017 a décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2016.

Pour mémoire, l'assemblée générale du 24 mars 2016 avait décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2015.

La distribution des dividendes enregistrée dans les intérêts non-contrôlants correspond à la distribution de dividendes de l'Hôtel Majestic à ses actionnaires minoritaires.

NOTE 6 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

6.1 Analyse de l'endettement net

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2016	30/04/2017	Variation
Passifs financiers	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 097	-	(2 097)
Dépôts et cautionnements	1 100	1 090	(10)
Découverts bancaires et intérêts courus	-	-	-
Dettes financières	3 197	1 090	(2 107)
dont Dettes financières non courantes	717	785	68
dont Dettes financières courantes	2 480	305	(2 175)
Equivalents de trésorerie	5 000	-	(5 000)
Trésorerie	7 053	10 813	3 760
Trésorerie active	12 053	10 813	(1 240)
Dette nette	(8 856)	(9 723)	(867)

Le principal contrat bancaire imposait le respect du ratio financier annuel suivant : dette nette / fonds propres < 3. Au 30 avril 2017, ce ratio est sans objet car la dette nette est négative.

Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2016	30/04/2017	Variation
Trésorerie active	12 053	10 813	(1 240)
Concours bancaires courants	-	-	-
Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie	12 053	10 813	(1 240)

6.2 Répartition par échéances des emprunts et dettes

Exercice 2016

(En milliers d'euros)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà	Total
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	2 097	-	-	-	-	-	2 097
Emprunt, dettes financières diverses	383	-	-	-	483	235	1 100
Découverts bancaires et concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 480	-	-	-	483	235	3 197

Au 30 avril 2017

(En milliers d'euros)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà	Total
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt, dettes financières diverses	304	-	-	113	420	253	1 090
Découverts bancaires et concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-	-
Total	304	-	-	113	420	253	1 090

6.3 Répartition par type de taux (hors passif financier)

(En milliers d'euros)	31/10/2016		30/04/2017	
	Avant prise en compte des instruments financiers	Après prise en compte des instruments financiers	Avant prise en compte des instruments financiers	Après prise en compte des instruments financiers
Dettes financières à taux variable - moyenne pondérée	2 890	2 890	1 293	1 293
Taux moyen	0,54%	0,54%	0,23%	0,23%
Dettes financières à taux fixe - moyenne pondérée	-	-	-	-
Taux moyen	-	-	-	-
Total	2 890	2 890	1 293	1 293
Taux moyen de la dette (marge incluse)	0,54%	0,54%	0,23%	0,23%

6.4 Dettes garanties et non garanties par des sûretés réelles

(En milliers d'euros)	31/10/2016	30/04/2017	Variation
Dettes garanties par des sûretés réelles	-	-	-
Autres dettes garanties	2 097	0	(2 097)
Dettes non garanties	1 100	1 090	(10)
Total Valeur nette	3 197	1 090	(2 107)

6.5 Lignes de crédit

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2016	30/04/2017	Variation
Disponibles	28 097	24 000	(4 097)
Utilisées	2 097	0	(2 097)
Non utilisées	26 000	24 000	(2 000)

Echéancier des lignes de crédit disponibles non utilisées

<i>Années (En milliers d'euros)</i>	31/10/2016
2017	2 000
2018	17 000
2019	2 000
2020	5 000
2021	-
Au-delà	-
Total	26 000

<i>Années (En milliers d'euros)</i>	30/04/2017
2017	-
2018	17 000
2019	2 000
2020	5 000
2021	-
Au-delà	-
Total	24 000

NOTE 7 - PROVISIONS

Exercice 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/11/2015	Dotation	Gains et pertes actuariels	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Autres	31/10/2016
Provisions pour retraites	3 999	156	470	-	-	891	5 517
Provisions pour médailles du travail	188	5	-	-	-	-	193
Provisions à caractère non courant	4 187	161	470	-	-	891	5 709
Provisions pour litiges sociaux	382	82	-	(176)	(4)	-	285
Provisions pour autres litiges (1)	3 001	-	-	-	(19)	-	2 981
Autres provisions	0	-	-	-	-	-	0
Provisions à caractère courant	3 383	82	-	(176)	(23)	-	3 266

(1) Provision pour indemnité d'éviction.

Au 30 avril 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/11/2016	Dotation	Gains et pertes actuariels	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Autres	30/04/2017
Provisions pour retraites	5 517	185	-	-	-	-	5 701
Provisions pour médailles du travail	193	-	-	-	-	-	193
Provisions à caractère non courant	5 709	185	-	-	-	-	5 894
Provisions pour litiges sociaux	285	76	-	-	-	(24)	336
Provisions pour autres litiges ⁽¹⁾	2 981	-	-	-	(56)	-	2 926
Autres provisions ⁽²⁾	0	1 112	-	-	-	-	1 112
Provisions à caractère courant	3 266	1 188	-	-	(56)	(24)	4 374

(1) Provision pour indemnité d'éviction.

(2) Cf Note 13 – Litige parois moulées

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants concernent notamment la franchise de loyer à long terme relative à l'établissement de Saint Barthélemy (1,8 M€ au 30 avril 2017 contre 1,3 M€ en 2016).

Au cours de l'exercice 2015, la couverture mise en place en 2013 est arrivée à échéance. En 2017, le Groupe n'a pas mis en place de nouvelle couverture.

NOTE 9 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats opérationnels par secteur d'activité sont détaillés ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Casinos	Hôtellerie	Autres	Dont inter-segment	Total Groupe
Au 30 avril 2016					
Chiffre d'affaires	18 643	19 374	2 058	(534)	39 541
Chiffre d'affaires net de prélèvements	10 790	19 374	2 058	(534)	31 688
Dont ventes inter-segment			534	(534)	-
Excédent brut d'exploitation ⁽¹⁾	(2 334)	(2 868)	2 027		(3 175)
Résultat opérationnel					(7 497)
Résultat financier					(85)
Résultat global des opérations					(7 582)
Impôts					2 674
Résultat net de l'ensemble consolidé					(4 908)
Au 31 octobre 2016					
Chiffre d'affaires	48 239	90 871	4 103	(1 068)	142 145
Chiffre d'affaires net de prélèvements	25 455	90 871	4 103	(1 068)	119 361
Dont ventes inter-segment			1 068	(1 068)	-
Excédent brut d'exploitation ⁽¹⁾	(112)	30 782	4 052		34 722
Résultat opérationnel					24 664
Résultat financier					(82)
Résultat global des opérations					24 582
Impôts					(8 861)
Résultat net de l'ensemble consolidé					15 721
Au 30 avril 2017					
Chiffre d'affaires	19 005	22 020	2 055	(537)	42 543
Chiffre d'affaires net de prélèvements	11 617	22 020	2 055	(537)	35 155
Dont ventes inter-segment			537	(537)	-
Excédent brut d'exploitation	(1 231)	(2 673)	2 014		(1 890)
Résultat opérationnel					(7 322)
Résultat financier					(12)
Résultat global des opérations					(7 055)
Impôts					18 741
Résultat net de l'ensemble consolidé					11 686

(1) les dotations et reprises aux provisions pour risques et charges ont été reclassés par nature (Cf Note 1)

Les montants en inter-segment correspondent pour l'essentiel à l'élimination du loyer entre le Majestic et la SCI.

Actifs et investissements

<i>(En milliers d'euros)</i>	Casinos	Hôtellerie	Autres	Total Groupe
Au 30 avril 2016				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	3 441	283 008	31 087	317 536
Investissements au titre d'actifs non courants	90	4 789	-	4 879
Au 30 avril 2017				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	4 426	286 174	30 961	321 561
Investissements au titre d'actifs non courants	1 329	6 603	-	7 932

NOTE 10 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

10.1 Charge d'impôt de l'exercice

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2016	30/04/2017	Variation
Charge d'impôt exigible	(241)	(254)	(13)
Impôts différés et provision pour impôt ⁽¹⁾	2 915	18 995	16 080
Total impôts	2 674	18 741	16 067
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(7 582)	(7 334)	248
Taux d'impôt effectif	(35,27%)	(255,54%)	(220,27)

(1) Dans le cadre du changement de taux d'IS acté en France par la Loi de Finances 2017 du 30/12/16, le Groupe considère que ce changement de taux constitue un événement particulier sur la période intermédiaire, dont l'effet sur le calcul des impôts différés ne doit pas être pris en compte dans le calcul du taux moyen d'imposition de l'exercice mais au contraire distinctement sur la période intermédiaire (en même temps que l'événement lui-même) (IAS 34.IE B19).

Au 30 avril 2017, l'impact de ce changement de taux sur les impôts différés du Groupe a été évalué à 16115K€ et se répartit entre les entités de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2017
Hôtel Majestic	11 309
Hôtel Gray d'Albion	2 923
Casino Croisette	1099
Casino Les Princes	775
SCI Croisette	9
Plage du Majestic	-
Total impact changement de taux	16 115

10.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

(En milliers d'euros)	30/04/2016	30/04/2017
Résultat net des sociétés intégrées	(4 908)	11 407
Dont charge totale d'impôt	2 674	18 741
Résultat théorique taxable	(7 582)	(7 334)
Taux d'impôt courant en France	(34,43%)	(34,43%)
Charge / Produit d'impôt théorique (a)	2 610	2 525
Incidence des différences permanentes	(10)	146
Impact CVAE	(119)	(157)
Impact CICE	175	221
Impact de la taxe sur les distributions de dividendes	(8)	(8)
Autres ⁽¹⁾	26	16 014
Total des incidences (b)	64	16 216
Charge d'impôt calculée (a)+(b)	2 674	18 741
Taux d'impôt effectif	(35,27%)	(255,53%)

(1) dont impact changement de taux IS 16 115K€

NOTE 11 - ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

11.1 Nantissements et hypothèques

(En milliers d'euros)	Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Engagement au 30/04/2017	Engagement au 31/10/2016
Nantissement de 2 860 actions de l'hôtel Majestic (soit 4,63% du capital)	30/07/15	31/03/20	7 700	-	-
Nantissement de 1 225 actions de l'hôtel Majestic (soit 1,98% du capital)	30/07/15	31/03/20	3 300	-	-
Total			11 000	-	-

11.2 Cautions et contregaranties

(En milliers d'euros)	Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Engagement au 30/04/2017	Engagement au 31/10/2016
SEMEC - Casino Croisette	18/02/2005	31/10/2017	2	2	2
Ville de Cannes - concession - Casino Les Princes	04/08/2003	30/06/2021	1 000	1 000	1 000
Ville de Cannes- concession de plage - Société exploitation plage Majestic	08/01/2013	08/11/2024	92	92	92
Ville de Cannes- concession de plage - Gray d'Albion	22/09/2003	31/12/2017	36	43	43
Ville de Cannes- concession - Casino Le Croisette	01/11/2016	16/11/2021	300	300	0
Total			1 430	1 437	1 137

11.3 Autres éléments contractuels avec les concédants

(En milliers d'euros)	31/10/2016	30/04/2017
Engagements d'investissements	3 583	2 255
Total	3 583	2 255

Ces engagements s'inscrivent sur la durée restante du contrat de concession (fin : 05/08/2021 Casino Les Princes et fin : 31/10/2021 Casino Croisette) dans le cadre des obligations prises initialement vis-à-vis de la ville qui s'élevaient à 22,5 millions d'euros sur la totalité de la concession.

11.4 Loyers immobiliers

L'échéancier des loyers est le suivant :

Années (En milliers d'euros)	31/10/2016	30/04/2017
2017	(1 821)	(909)
2018	(1 821)	(1 812)
2019	(1 838)	(1 839)
2020	(1 788)	(1 788)
2021	(1 490)	(1 490)
Total	(8 758)	(7 838)

La variation des loyers immobiliers est principalement liée aux loyers de l'Hôtel Carl Gustaf Saint Barthélémy.

11.5 Échéancier des paiements futurs sur contrats

Au 31 octobre 2016

(En milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (voir note 6)	2 097	2 097	-	-
Contrats de concession (1)	14 883	3 525	10 443	914
Autres loyers immobiliers (voir note 11.4)	8 758	1 821	6 937	-
Total	25 738	7 443	17 380	914

Au 30 avril 2017

(En milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (voir note 6)	-	-	-	-
Contrats de concession (1)	12 508	1 757	9 827	924
Autres loyers immobiliers (voir note 11.4)	7 838	909	6 929	-
Total	20 346	2 666	16 756	924

(1) Dans le cadre de l'exploitation d'un casino, tout concessionnaire doit signer et respecter un cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal.

Le cahier des charges fixe les obligations et les droits réciproques de la commune et du concessionnaire. Chaque cahier des charges est spécifique et peut recouvrir de façon plus ou moins large les domaines suivants :

- la durée de la concession,
- les jeux autorisés ainsi que leur période de fonctionnement,
- le taux de prélèvement communal (maximum 15% du PBJ jeux imposable),
- les obligations en terme de restauration (par exemple, le nombre de restaurants, la qualité, la thématique...),
- l'effort artistique et d'animation du casino (programmation,...),
- la contribution du casino au développement touristique de la commune (redevance fixe, actions d'animation, actions de sponsoring...),
- l'emploi des recettes supplémentaires (prélèvement à employer : rétrocession d'une partie du prélèvement communal en contrepartie de travaux d'investissements et d'entretien à effectuer).

Les contributions fixes, parfois indexées, s'élèvent à 2,1 millions d'euros pour une période allant jusqu'à 2021 (SFCMC : 31/10/2021 et SCLC : 05/08/2021). Les éléments variables sont projetés à fin de concession à partir du réalisé 2016. Ce montant prend également en compte les engagements en termes d'investissement.

Les engagements de travaux et de renouvellement correspondent aux investissements prévisionnels sur la durée de la concession lorsque ceux-ci sont chiffrés et requis par le cahier des charges signé avec la mairie. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des investissements de renouvellement et améliorations pratiqués par le Groupe usuellement.

Si au cours de l'exécution du contrat de délégation, l'équilibre économique prévu est rompu, le délégataire peut saisir son autorité délégante afin de rétablir ladite équation financière.

NOTE 12 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement des opérations avec les actionnaires et/ou sociétés détenues par les mêmes actionnaires.

L'ensemble des transactions sont conclues à des conditions normales.

Exercice 2016

(En milliers d'euros)	Nature de la transaction	Montant des transactions	Créances sur les entreprises liées	Dettes envers les entreprises liées	Provisions sur créances	Engag. hors bilan
Groupe Lucien Barrière (1)	Charges opérationnelles	(3 198)	84	3		
	Rétrocessions sur achats :					
	Nourriture et boisson	738	1 313			
	Autres achats	581				
SEMF (2)	Charges opérationnelles	(260)		100		
SLBRHL (3)	Charges opérationnelles	(621)		-		
GIE LB Services (4)	Charges opérationnelles	(776)		25		

(1) Il s'agit des coûts liés au contrat d'assistance technique pour l'essentiel.

(2) Le montant des transactions avec SEMF correspond à la redevance de marque selon le contrat de licence de marque Fouquet's et à des honoraires divers.

(3) Il s'agit des coûts liés à des commissions de réservation.

(4) Il s'agit des coûts liés à la sous traitance au GIE LB Services de la comptabilité.

Au 30 avril 2017

(En milliers d'euros)	Nature de la transaction	Montant des transactions	Créances sur les entreprises liées	Dettes envers les entreprises liées	Provisions sur créances	Engag. hors bilan
Groupe Lucien Barrière (1)	Charges opérationnelles	(1 872)	41			
	Rétrocessions sur achats :					
	Nourriture et boisson	308	1 756			
	Autres achats	225	1 061			
SEMF (2)	Charges opérationnelles	(86)				
SLBRHL (3)	Charges opérationnelles	(102)				
GIE LB Services (4)	Charges opérationnelles	(375)				

(1) Il s'agit des coûts liés au contrat d'assistance technique pour l'essentiel.

(2) Le montant des transactions avec SEMF correspond à la redevance de marque selon le contrat de licence de marque Fouquet's et à des honoraires divers.

(3) Il s'agit des coûts liés à des commissions de réservation.

(4) Il s'agit des coûts liés à la sous traitance au GIE LB Services de la comptabilité.

NOTE 13 - AUTRES LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Litiges sociaux : participation des salariés (Société Fermière du Casino Municipal de Cannes)

Le 13 avril 2010, 72 salariés de SFCMC ont saisi le Conseil des Prud'hommes de Cannes pour demander la condamnation de SFCMC à leur payer des droits à participation et intéressement supplémentaires, sur la base de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 décembre 2007, qui a conclu à une surévaluation du prix d'acquisition réglé par SFCMC à CIP pour l'acquisition de la totalité du capital de la Société Anonyme Hôtel Gray d'Albion en mars 1991. Les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes auprès des différentes juridictions et ont renoncé le 27 décembre 2015 à se pourvoir en cassation.

Au cours de l'exercice 2011, 135 salariés supplémentaires ont formulé des demandes similaires; des audiences étaient prévues devant le Conseil des Prud'hommes le 20 décembre 2012 et le 15 mars 2013. La SFCMC a plaidé comme dans la première procédure l'incompétence du Conseil des Prud'hommes sur ce contentieux. Par décision des 25 et 26 juillet 2013, le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance. Une audience préliminaire s'est tenue le 18 décembre 2013 et l'affaire a été renvoyée pour mise en état au 22 mai 2014, au 27 novembre 2014 puis au 11 juin 2015. Un renvoi a été demandé au 14 janvier 2016 et l'audience s'est déroulée le 07 février 2017. Par jugement du 4 avril 2017, les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes. Le 2 juin 2017, 70 salariés ont fait appel de ce jugement.

Débordement des parois moulées sur le domaine public communal (Société Casinotière du Littoral Cannois)

Le 27 novembre 2006, la Ville de Cannes a informé la Société Casinotière du Littoral Cannois que les parois moulées de l'hôtel NOGA HILTON qui fait partie du complexe hôtelier PALAIS STEPHANIE, dans lequel la SCLC est locataire d'un espace dévolu au casino, ont été partiellement construites en débords sur le domaine public communal. Elle réclame à ce titre à la SCLC le règlement d'une redevance pour occupation du domaine public.

La société n'a jamais eu connaissance de ce fait auparavant, qui n'a jamais été mentionné pendant la négociation de la concession du casino, ni dans le bail commercial, ni dans le contrat de concession de service public.

Pour ces raisons, la SCLC a déposé auprès du Tribunal administratif de Nice trois requêtes en date des 8 mars 2007, 17 octobre 2007 et 11 février 2009 en annulation de trois titres exécutoires émis par la Ville de Cannes au titre de la redevance pour occupation du domaine public respectivement pour les années 2006, 2007 et 2008, dont le montant pour les trois années réclamées s'élève à 280 milliers d'euros.

Par un jugement en date du 1er juin 2010, le Tribunal Administratif de Nice a prononcé l'annulation de ces trois titres. La Ville de Cannes n'a pas interjeté appel à l'encontre de ce jugement, qui est donc devenu définitif.

Sur ce, la Ville de Cannes a réémis des titres exécutoires pour les années 2006 à 2008 et a émis des titres pour les années 2009 et 2010, pour un montant global de 473 milliers d'euros, également contesté par la SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par requêtes respectivement en date du 14 mai 2010, du 8 juin 2010 et du 8 février 2011.

Le 21 décembre 2011, la ville de Cannes a réémis un nouveau titre exécutoire au titre de 2011 pour un montant de 95 milliers d'euros. La SCLC a déposé un nouveau recours devant le tribunal administratif en février 2012.

Le 26 mars 2013, le Tribunal Administratif de Nice a rejeté l'ensemble des demandes formulées par la Ville de Cannes et a annulé l'ensemble des titres émis. Le 28 mai 2013, la Ville de Cannes a déposé une requête en annulation de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Nice. Par arrêt rendu le 19 décembre 2014, la Cour Administrative d'appel de Marseille a rejeté la requête d'appel de la commune de Cannes et l'a condamnée à verser à la SCLC la somme de 2 milliers d'euros au titre des frais irrépérables. Le 24 février 2015, un recours en cassation a été présenté par la ville de Cannes.

Statuant sur ce recours, le Conseil d'Etat a, par un arrêt du 15 mars 2017, annulé la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille en considérant que la ville de Cannes peut

valablement réclamer l'indemnité d'occupation de son domaine public au « locataire » même lorsque l'occupation du domaine public résulte de l'implantation du bâtiment loué, de sorte que les différents titres exécutoires ne sont donc pas « mal dirigés » en tant qu'ils sont adressés à la SCLC. Comme l'a expressément relevé le rapporteur du Conseil d'Etat, la solution ainsi adoptée par l'arrêt du 15 mars 2017 était inédite en jurisprudence ce qui explique d'ailleurs que l'arrêt sera publié aux tables du recueil Lebon.

Le Conseil d'Etat a renvoyé l'affaire à la Cour administrative d'appel de Marseille qui devra maintenant se prononcer sur les autres moyens invoqués et sur le montant de l'indemnité d'occupation demandée par la ville de Cannes. La cour a indiqué qu'elle statuerait entre septembre et décembre 2017.

La Ville de Cannes a émis deux nouveaux titres exécutoires le 23 janvier 2014 pour la période allant respectivement de 2011 à 2012 et de 2012 à 2013 pour un montant global de 189 milliers d'euros.

Ces deux titres sont également contestés par SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par deux requêtes du 27 février 2014 : l'instance est toujours actuellement pendante devant le Tribunal. Elle devrait suivre le même sort que le contentieux dirigé contre les premiers titres. Toutefois, l'audience de jugement s'est tenue le 30 mai 2017 et le rapporteur public a conclu au rejet pur et simple des deux recours et donc à la confirmation des deux titres exécutoires.

Il est précisé que la SCLC dispose, en cas de condamnation, d'une action récursoire contre le bailleur. Quand bien même la SCLC entend contester le montant des sommes réclamées, il a été décidé de constituer une provision, actualisée au 30 avril 2017, d'un montant de 1.112 K€.

NOTE 14 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Contrôle Fiscal

La Société Fermière du Casino Municipal de Cannes fait l'objet d'un avis de vérification notifié le 11 mai 2017. Ce contrôle, portant sur les exercices du 01/11/2013 au 31/10/2016 est toujours en cours.

Aucun évènement n'est intervenu depuis le 30 avril 2017, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

NOTE 15 - PERIMETRE

Sociétés	% d'intérêts	
	31/10/2016	30/04/2017
Filiales en Intégration globale		
Société Immobilière et d'Exploitation de l'Hôtel Majestic SA	96,33	96,33
Société d'Exploitation de La Plage du Majestic SAS	96,33	96,33
Hôtel Gray d'Albion SAS	100,00	100,00
Société Casinotière du Littoral Cannois SAS	100,00	100,00
SCI 8 Cannes Croisette	99,90	99,90
Société d'Exploitation de l'Hôtel Carl Gustaf Saint Barthélémy SAS	100,00	100,00
Entreprises associées - Mises en équivalence		
Latanier Expériences SAS - Saint Barthélémy	50,00	50,00

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Fidexco France
19, rue Rossini
06000 Nice

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017)

Aux Actionnaires
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes
1, Espace Lucien Barrière
06400 CANNES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Fermière du Casino Municipal de Cannes, relatifs à la période du 1er novembre 2016 au 30 avril 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nice, le 27 juin 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Fidexco France

Bernard Gainnier

Philippe Matheu